

Ce passage s'inscrit dans une des approches de Romand par l'auteur : être spectateur du procès. En ce sens, la crise intervient comme un coup de théâtre : nous assistons à un événement inattendu dans le « spectacle ».

Cet extrait se déroule lors d'un procès d'assises : celui qui traite des crimes, des faits graves, passibles de peines de prison lourdes. On y retrouve certains de ses acteurs, désignés dans leurs fonctions : « la présidente » (l. 15), soit l'un des trois magistrats qui constituent « la Cour » ; « l'accusé » (l. 1), ici Jean-Claude Romand ; « les gendarmes qui l'entouraient » (l. 10) par mesure de sécurité ; « M^e Abad son avocat » (l. 1), « son avocat » (l. 23) chargé de la défense de Jean-Claude Romand. Le lieu est aussi plusieurs fois évoqué : le « box » (l. 10) dans lequel se trouve l'accusé ; les « tribunaux » (l. 28) ; la « salle » (l. 18). Les procès d'assises sont ouverts au « public » (l. 25), mais en France, le code de procédure pénale interdit de filmer, de prendre des photos ou d'enregistrer pendant un procès, pour préserver la sérénité des débats. C'est ce qui explique la présence d' « un vieux dessinateur de presse » (l. 22) : il dessine des scènes du procès pour qu'elles soient publiées dans les journaux. Les expressions « déclare l'audience suspendue pour une heure » (l. 26) et « passer en jugement » (l. 29) relèvent également du domaine judiciaire.

Tout procès s'apparente à un spectacle car il suit un dispositif théâtral. On a en effet tous les « acteurs » présents : « l'accusé, l' « avocat », la « présidente », le « public ». L'espace du spectacle est délimité par la « salle » qui s'apparente à la scène. De même, les expressions « devant tout le monde » (l. 31), « devant nous » (l. 31) insistent sur la situation théâtrale d'une sorte de personnage exposé au regard des autres. Le « dessinateur de presse » (l. 22), figure familière des procès d'assises, en a toutes les caractéristiques attendues, comme s'il faisait lui-même partie du « spectacle » : sa gouaille, son expérience et même son accoutrement semblent tout droit sorti du XIX^e siècle (« barbe blanche et catogan », l. 22-23). L'auteur évoque par ailleurs les sens impliqués dans une représentation théâtrale : la vue avec « a tourné le regard dans sa direction » (l. 8), « on a vu » (l. 9), ainsi que l'ouïe avec « On a entendu » (l. 9).

Dans ce contexte, la crise de Romand apparaît comme un événement particulièrement spectaculaire. Elle est d'abord en opposition nette avec le comportement de Romand depuis le début du procès : un « ton à la fois raisonnable et plaintif auquel on commençait à s'habituer » (l. 4-5), un comportement lisse et uniforme. Rien de tel lors de la crise, comme le souligne le connecteur d'opposition « mais » (l. 5). On assiste en effet à des manifestations physiques, avec le champ lexical du corps : « membres » (l. 6), « bouche » (l. 7), « tête » (l. 9), « jambes » (l. 9). Par ailleurs, la crise s'inscrit dans le temps en devenant de plus en plus forte, avec la gradation ascendante des adverbes « doucement, puis fort » (l. 6), et semble ne plus s'arrêter (« toujours », l. 11). Le corps est le siège de réactions de plus en plus violentes : « vacillé » (l. 5), « trembler » (l. 5), « s'est jeté à terre » (l. 8), « on a entendu sa tête frapper le plancher » (l. 9), « battre en l'air » (l. 9) et enfin « convulsions » (l. 11). Tout cela s'offre aux yeux du public (« regard », l. 7 et « on a vu », l. 9), ainsi qu'à ses oreilles, puisque le même crescendo s'opère au niveau sonore : au « fredon » initial (l. 2) succède « un gémissement à glacer le sang » (l. 8). Il s'agit donc d'un spectacle pour le moins terrible, auquel personne ne s'attendait, ni l'avocat, ni le public, ni le narrateur, ni la présidente elle-même, au point que l'audience-spectacle doive s'interrompre (« l'audience suspendue pour une heure », l. 16). Ce spectacle peut par conséquent évoquer une scène de tragédie ; la suspension d'audience apparaît alors comme une sorte d'entracte au cours duquel le public s'interroge sur les motivations du « personnage » avec « essayer d'interpréter » (l. 17), ainsi que sur la suite des événements avec l'emploi du futur proche : « va se fissurer » (l. 31).

Ce procès est présenté comme un spectacle tragique qui peut susciter chez les spectateurs : la terreur et la pitié, de par le caractère glacial du personnage et sa crise de larmes.